REGLEMENT DE L'OPERATION
« School Friday »

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR DU JEU

La Société par Actions Simplifiée **PANDACRAFT**, dont le siège social est situé au 81 rue Réaumur 75002 Paris (« PANDACRAFT »), organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat, sur Internet, intitulé « **School Friday »** du **22/11/2021 à 10h00 (UTC+01:00) au 29/11/2021 à 23h59 (UTC+01:00).**

ARTICLE 1.2 - CONTEXTE ET DEROULEMENT

Le Jeu se déroule sur le site internet de pandacraft.com.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu si des circonstances extérieures à la Société Organisatrice l'exigent et ce, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 2 - PARTICIPATION

En participant et en cliquant sur le bouton « J'inscris une classe », présent sur la page School Friday, l'internaute accepte sans réserve le règlement du Jeu présenté dans ce document.

L'inscription au Jeu implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement sur la page du jeu lors de l'inscription et qui peut être demandé gratuitement dans son intégralité selon les dispositions prévues par l'article 7 du présent document et au sujet duquel la Société Organisatrice statue en dernier ressort sur tout cas litigieux et toute difficulté d'interprétation.

ARTICLE 2.1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France métropolitaine, disposant d'un terminal téléphonique de type Smartphone ou d'un ordinateur avec connexion à Internet et ayant accès au site de PANDACRAFT.

Les gagnants pourront avoir à justifier de leur âge et du respect des conditions de participation avant de recevoir leur prix sans que cela oblige pour autant la Société organisatrice à un contrôle systématique.

L'email sera renseigné par l'utilisateur dans le formulaire du jeu. Chaque participant devra avoir rempli une adresse email valable et fonctionnelle pour être contacté afin que le lot puisse être envoyé à la classe.

La participation au Jeu vaut de plein droit et automatiquement acceptation expresse et sans réserve par le participant notamment du présent règlement et des conditions générales d'utilisation. En conséquence, le non-respect du présent règlement, notamment des

conditions requises de participation, tout formulaire incomplet ou erroné, contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou validé après le terme du Jeu, ou la violation des autres dispositions précitées entraînera l'invalidation de la participation.
Les participations au Jeu seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

ARTICLE 2.2 - VALIDITE DE PARTICIPATION

Les informations et coordonnées fournies par le participant valent preuve de son identité et doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen automatisé ou déloyal la validité du tirage au sort ou de la désignation d'un gagnant. S'il s'avère qu'un participant a été tiré au sort ou a apparemment gagné une dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux, tels qu'une recherche automatisée ou l'emploi d'un algorithme, ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice sur le site du Jeu ou par le présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de la Société Organisatrice, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU

Le jeu se déroule avec la mécanique du **tirage au sort**.

Pour participer au tirage au sort, il suffit pour chaque participant de :

1. Aller sur le site pandacraft.com.

2. Cliquer sur le bouton « J'inscris une classe » présent sur la page School Friday ; et par conséquent accepter le règlement.

3. Avoir rempli correctement tous les champs nécessaires.

La participation ne sera prise en compte qu'après avoir cliqué sur le bouton "envoyer".

La société organisatrice se réserve le droit de supprimer toute participation considérée comme frauduleuse et/ou non conforme aux dispositions de l'article 2.2 ci-dessus.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte. De la même manière, toute participation au Jeu par une personne ne remplissant pas les conditions requises de participation sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 - DOTATIONS

Le Jeu par tirage au sort est doté des lots suivants pour les classes gagnantes :

- 1 (un) kit Pandacraft d'une valeur unitaire de 15€ T.T.C (quinze euros toutes taxes comprises) pour chaque achat effectué sur le site pandacraft.com du 26/11 au 29/11/2021 inclus soit des lots de 25 (vingt-cinq) kits Pandacraft par classe gagnante

Les lots susmentionnés ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur modification, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer à tout moment les lots proposés par d'autres lots de nature et/ou de valeur équivalente.

La valeur indicative approximative des lots est évaluée au moment de la rédaction du présent règlement sur la base des tarifs couramment constatés dans le commerce de détail. Cette valeur est susceptible de subir des variations qui n'engagent pas la responsabilité de la Société Organisatrice.

Les photographies ou représentations graphiques présentant les dotations sont communiquées à titre d'illustration uniquement et ne peuvent en aucun cas être considérées comme étant contractuelles.

Il est par ailleurs expressément entendu que la Société Organisatrice ne fait que délivrer les lots gagnés et n'a pas la qualité de producteur, ni de fabricant des lots et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à aucun de ces titres.

ARTICLE 5 - SELECTION DES GAGNANTS ET ATTRIBUTION DES LOTS

Les classes gagnantes seront désignées automatiquement le 3 décembre 2021, parmi toutes les classes participantes.

S'il s'avérait que le nombre de classes étaient inférieur au nombre de lots disponibles, nous servirions alors toutes les classes participantes.

Les participants se seront contactés par email via l'adresse email renseignée pour qu'il puisse remplir un formulaire de contact afin de pouvoir remettre les lots aux classes.

Les lots seront envoyés en janvier aux classes gagnantes.

La Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable si l'adresse email des gagnants saisie sur le formulaire de gain au Jeu n'est pas valide, ne fonctionne pas ou si la boite de réception des dits gagnants est pleine et empêche la réception de l'email les informant qu'ils ont gagné.

ARTICLE 6 - INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données personnelles recueillies dans la page de gain sont obligatoires. Elles sont destinées à la Société Organisatrice, aux fins de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution de la dotation.

Conformément à la « Loi Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004, ainsi qu'à la loi RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018, les participants ont le droit d'accéder, de rectifier, de limiter le traitement, d'effacer et de demander la portabilité de leurs données à caractère personnel sur simple demande écrite adressée à :

PANDACRAFT
Services Marketing
81 rue Réaumur
75002 Paris

Ils disposent également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de ses données post-mortem.

Aucunes de ces données ne seront utilisées à des fins commerciales sauf si les personnes cochent la case « J'accepte de recevoir des nos newsletters » présente dans la page du formulaire à l'endroit où la personne doit donner son adresse email pour s'inscrire.

Les données collectées ne provenant pas de l'optin commercial seront détruites dans un délai de 2 mois maximum, après la fin du Jeu.

ARTICLE 7 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

La participation à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement en toutes ses stipulations. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du Jeu ainsi que sur la liste des gagnants.

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes de Jeu de la Société Organisatrice ont force probante dans tout litige quant aux éléments de connexion et au traitement informatique des dites informations relatives au Jeu.

Préalablement à toute action en justice liée ou en rapport avec le présent règlement (en particulier son application ou son interprétation), les participants s'engagent à former un recours amiable et gracieux auprès de la Société Organisatrice.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents dont dépend le siège social de la Société Organisatrice, sauf dispositions d'ordre public contraires.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même et toutes ses autres clauses conserveraient leur force et leur portée.

Le Jeu est soumis exclusivement au droit français.